



AVIS

Avis sur la liaison Crémieu-Lyon par Meyzieu

Concertation préalable sur l'opportunité

Décembre 2025





AVIS
sur la liaison Crémieu-Lyon par Meyzieu
Concertation préalable sur l'opportunité

Assemblée plénière du 15 décembre 2025

Rapporteur : Philippe DESSERTINE
Président de la commission « Territoires, transport, infrastructure et numérique »

Résultats des votes :

164 votants

147 ont voté POUR

17 ont voté CONTRE

0 s'est abstenu

Numéro de l'avis : 2025-24

Sommaire

Introduction	4
Le projet soumis à concertation.....	4
1.1 Une préoccupation très ancienne pour faire face à une saturation routière	4
1.2 Un nouveau pilotage régional depuis 2020.....	4
1.3 La concertation préalable sur l'opportunité du projet	5
1.4 Les principales caractéristiques du projet	5
2 Les observations du CESER.....	7
2.1 Le CESER approuve pleinement le projet de tramway LYON-CREMIEU.....	7
2.2 Un choix opportun de la Région pour une démarche volontariste de consultation publique.	7
2.3 Des points de vigilance	8
Contributeurs.....	10
Remerciements.....	12
Déclarations des groupes.....	13
Résultats des votes individuels	18

Introduction

Le CESER est sollicité par l'Exécutif régional dans le cadre de la concertation préalable initiée par la Région du 12 novembre 2025 au 14 janvier 2026 sur le projet de liaison tramway et vélo entre LYON PART DIEU et CREMIEU.

Le projet soumis à concertation

1.1 Une préoccupation très ancienne pour faire face à une saturation routière

On relève depuis des décennies un flux élevé et croissant de déplacements quotidiens entre l'agglomération lyonnaise et le bassin de vie « Pont de Chéruy-Crémieu » : 45 000 déplacements en 2015 selon l'enquête ménage déplacements. Aucune gare n'existant à moins de 10 à 15km, ce bassin est le seul dans l'orbite lyonnaise sans desserte par TER. L'usage de la voiture particulière est dès lors incontournable, et provoque une congestion croissante aux heures de pointe, notamment à Pont de Chéruy et aux abords de Meyzieu ; l'offre d'autocars étant elle-même congestionnée.

Les déplacements sont appelés à se développer encore demain par suite de la croissance démographique et de l'emploi supérieure à +2 % l'an dans l'aire de chalandise élargie des 50 000 habitants et 30 000 emplois autour de l'axe MEYZIEU-CREMIEU, au-delà du seul bassin Pont de Chéruy-Crémieu. Ces enjeux ont été confirmés dans les différents documents de planification : Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de 2007 modifiée en 2015 ; Schéma régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de 2020 ; Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de 2010 et 2019.

Elus et associations du territoire ont demandé une liaison CREMIEU-LYON sans correspondance à MEYZIEU en transports collectifs réutilisant l'emprise désaffectée du Chemin de Fer de l'Est Lyonnais Depuis les années 2000, des études préalables avaient été menées par le Département de l'Isère propriétaire d'une partie de cette emprise. Des crédits ont ainsi été inscrits en étude dans le Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020. Mais l'Isère ne pouvait pas intervenir sur le territoire du département du Rhône.

1.2 Un nouveau pilotage régional depuis 2020

Les nouvelles compétences octroyées à la Région par la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) de 2015 et la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019 ont permis de relancer le projet de liaison par transport collectif sur

l'ancienne ligne du Chemin de Fer de l'Est Lyonnais (CFEL). La Région autorité organisatrice de la mobilité régionale peut intervenir en maîtrise d'ouvrage sur un projet interconnectant d'une part l'Isère et d'autre part le Rhône, lequel constitue le ressort territorial de SYTRAL Mobilités.

Après réunion en 2020 dans un comité de pilotage des acteurs concernés par tous les maillons, puis après étude, la Région a défini les grandes lignes du projet actuel traduisant une réflexion élargie aux éléments suivants :

- Les dessertes de la plaine de St Exupéry et de la Plaine de l'Ain, zones à forts enjeux de connexion sur l'axe LYON-CREMIEU. A noter la dynamique d'emploi du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (180 entreprises et 8000 emplois) et des équipements nucléaires de St VULBAS (environ 3000 emplois directs et indirects pour la centrale EDF actuelle et environ 8000 emplois estimés au pic du chantier des EPR 2 dans les années 2030).
- Un itinéraire cyclable le long de l'emprise du CFEL.

Fin 2022, le Comité de pilotage a retenu le principe d'un tramway direct LYON-CREMIEU, et non pas d'un tram-train ; les anciens rails (au standard train) entre MEYZIEU et CREMIEU étant inutilisables. La fréquence du tram est plus attractive (1/4 H en heure de pointe). La liaison existante LYON-MEYZIEU est réalisée par tram. Cette solution s'est donc « imposée d'elle-même », selon le dossier de concertation (p37).

Plus tard, en application de la loi du 27 décembre 2023 créant les services express régionaux métropolitains (SERM), la mission de préfiguration du SERM lyonnais a été lancée avec tous les acteurs de la mobilité dans l'aire métropolitaine, pour un engagement officiel en 2026 ou au-delà. Le projet de tramway LYON CREMIEU devrait en devenir le maillon Est. Sa tarification devrait être fixée dans ce cadre global des études du SERM.

1.3 La concertation préalable sur l'opportunité du projet

C'est par une démarche volontaire, sans obligation légale, que la Région a décidé le 27 juin 2025 d'organiser une concertation préalable du public sur l'opportunité du projet. Elle a sollicité la commission nationale du débat public afin qu'un garant soit désigné pour l'accompagner. C'est à ce titre que le présent avis du CESER est attendu. Au plus tard d'ici avril 2026 et à l'issue de cette concertation, la Région décidera de réaliser ou non le projet. Le processus se poursuivra par des études, et une enquête d'utilité publique fin 2028 ou en 2029 pourrait être nécessaire.

1.4 Les principales caractéristiques du projet

Il s'agit d'une part de réutiliser les 15 km du tram T3 LYON PART DIEU-MEYZIEU et d'autre part d'aménager les 17 km de l'emprise existante désaffectée entre MEYZIEU et CREMIEU et appartenant aux départements du Rhône et de l'Isère. Il s'agit d'une

ligne à voie unique. Un atelier de remisage à CREMIEU est attendu, ainsi que 6 nouvelles stations intermédiaires, dont la localisation reste à préciser. Des parkings relais seront dimensionnés « selon les besoins » (200 à 600 places annoncées). Les besoins fonciers supplémentaires sont renvoyés aux phases d'études ultérieures.

Une voie cyclable est étudiée par ailleurs.

Le scénario d'une liaison directe a été privilégié car les scénarios du bus à haut niveau de service BHNS ou du tram avec une rupture de charge à MEYZIEU entraîneraient une division par deux ou trois de la fréquentation par les passagers.

Le trafic est estimé à 15 000 voyages/j en 2040. La fréquence du service est prévue au quart d'heure en heure de pointe et à la demi-heure en heure creuse. Le temps de parcours CREMIEU-LYON atteindrait 1h contre 1h30 en voiture hors temps de stationnement. La tarification sera définie dans le cadre du SERM.

Le coût de ce projet sous maîtrise d'ouvrage Région avec apport de différents partenaires (Etat, Départements, SYTRAL Mobilités, communautés de communes...) est estimé à hauteur de 250 M€, avec -s'il est retenu- un horizon de mise en service en 2032. Le budget des études de conception est prévu à hauteur de 21 M€ dans le projet d'avenant mobilités 2023-2027 du CPER ; la Région et l'Etat en prenant à leur charge respectivement 10,5 M€ et 2,25 M€.

2 Les observations du CESER

2.1 Le CESER approuve pleinement le projet de tramway LYON-CREMIEU

Il note que l'intervention de la Région maître d'ouvrage en qualité d'autorité organisatrice régionale est une bonne opportunité pour faire aboutir un projet demeuré au milieu du gué depuis de longues années faute d'accord entre les parties prenantes.

Ce projet répond à une urgence pour satisfaire à la fois :

- Le développement des entreprises de l'Est lyonnais, limité par la saturation du trafic routier entre le bassin de vie Pont de Chéruy-Crémieu et l'agglomération lyonnaise.
- La qualité de vie des habitants des territoires desservis, pénalisés pour leur mobilité aux heures de pointe.
- Un report modal indispensable pour contenir pollution et émissions de gaz à effet de serre.

2.2 Un choix opportun de la Région pour une démarche volontariste de consultation publique.

Elle doit permettre de recueillir en deux mois des suggestions argumentées pour améliorer la qualité du projet et en limiter des fragilités éventuelles, y compris sur le plan juridique, favoriser son acceptabilité sociale, limiter les risques de recours et les retards de mise en œuvre in fine. Le temps passé à la concertation aujourd'hui peut être un gain de temps pour mener le projet à bon terme demain.

Il est nécessaire de décliner ce projet dans une logique de maîtrise d'usage par les utilisateurs, à associer et combiner dès le départ avec la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. C'est ce que le CESER avait recommandé dans sa contribution de décembre 2021 sur l'ingénierie de projet au service des territoires.

Il importe que la société civile soit partie prenante, non seulement pour la construction de la liaison mais aussi après sa mise en service.

Par ailleurs le CESER s'étonne qu'avant les travaux et l'achat du matériel roulant à partir de 2029, un chantier prévu sur une emprise existante nécessite encore plus de 3 ans d'études de conception.

2.3 Des points de vigilance

Pour assurer la réalisation de cette liaison en qualité, le CESER appelle à l'observation de **plusieurs points de vigilance** :

- Optimiser un travail en équipe entre les acteurs

Il faut coordonner l'action d'acteurs (Etat, Région, Départements, SYTRAL Mobilités, Métropole, communautés de communes, ...) en charge dans leur périmètre respectif de chacun des maillons de la liaison ; le défaut d'un seul pouvant compromettre l'ensemble du projet d'infrastructure. Il importe d'anticiper toutes les questions juridiques nécessaires à cette bonne coordination.

- **Appréhender la décomposition et la maîtrise des coûts d'investissement**

Le CESER prend acte que l'enveloppe annoncée à hauteur de 250M€ comprend la voie, les rames de tramway, l'atelier d'entretien, les parkings relais, la piste cyclable. La présentation d'une répartition détaillée retiendra toute l'attention du CESER. Il souhaite que cette estimation pour le projet actuel soit suffisamment dimensionnée, ne connaisse pas de dérive et qu'elle soit pilotée avec la plus grande rigueur.

- **Préciser l'exploitation envisagée pour le service de transport**

- Quelle organisation du transport, s'agissant de services en marge du service TER, avec du matériel utilisable aussi par SYTRAL mobilités sur une liaison sous maîtrise d'ouvrage Région ? Quelles modalités de choix de l'exploitant ?
- Quelle tarification, attendue dans le cadre du SERM lyonnais ? Sera-t-elle attractive et cohérente avec la tarification sur le réseau métropolitain ?
- Quelle fréquence, quels arrêts, quelle tarification sur la section existante LYON PART DIEU-MEYZIEU ? La tarification est-elle commune avec le SYTRAL ?
- Qui exploite les parcs relais ? Selon quelles modalités et quelle tarification ?

- **Procéder à une prospective à moyen et long terme des trafics.**

Une seule hypothèse de trafic est proposée à l'horizon 2040. Il convient d'utiliser une méthode de scénarios indexés sur différentes hypothèses d'évolution de population, d'emploi et de flux d'échanges entre les bassins de vie. Ces scénarios pourraient être initialisés à partir de l'enquête décennale ménage déplacements en cours d'actualisation par SYTRAL mobilités et pourraient retenir une prospective à l'échelle

de l'aire de chalandise élargie évoquée dans le dossier de consultation sans s'en tenir aux seules prolongations des tendances constatées.

- **Dimensionner les équipements avec l'ambition d'un scénario haut sans fausse manœuvre**

En première phase, on peut retenir les capacités des infrastructures présentées dans le dossier de consultation (ligne CFEL à voie unique réutilisée, six parkings relais de 200 à 600 places, flux de 15 000 passagers en 2040) en prévoyant néanmoins dès à présent les recharges électriques nécessaires pour VL dans les parcs relais. Le CESER s'interroge sur le ratio nombre de places de parking/fréquentation.

On peut également étudier l'opportunité d'utiliser cette voie la nuit pour des livraisons de colis (logistique urbaine).

Il convient de prévoir des capacités de développement ultérieur de parkings si la demande survenait à la hauteur de l'ambition exprimée par la Région d'en faire le maillon Est du SERM lyonnais, en évitant de reproduire des erreurs telles que celle constatée à Meyzieu durant plusieurs années (engorgement avant la réalisation du Groupama Stadium). Cette anticipation est primordiale.

Il convient donc de procéder sans délai à l'inscription dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLU à adapter si nécessaire-) de réserves foncières :

- Pour aménager un nombre plus important de points de croisement / stationnement de façon à accroître la fréquence des rames de tramway sur voie unique.
- Pour optimiser la faisabilité éventuelle d'une adaptation de l'emprise actuelle par une voie nouvelle ouvrant la possibilité de passer la liaison par tramway à deux voies.
- Pour agrandir les parcs relais, dont une capacité anticipée doit notamment permettre de faciliter le rabattement envisageable sur cette ligne forte LYON MEYZIEU du maximum d'utilisateurs des espaces à enjeux autour de l'aéroport de LYON ST EXUPERY, ou dans la plaine de l'Ain (parc industriel et centrales nucléaires).



CONTRIBUTEURS

Contributeurs

► Philippe DESSERTINE

Président de la commission « Territoires, transport, infrastructure et numérique »

► Patricia MERENDET

3ème vice-présidente déléguée, référente de la commission

► Jocelyne ROCHE

Vice-présidente déléguée, Présidente de la Conférence des Présidents

Collège 1*

- BOISSELON Alain (UNICEM)
- BORDES Claude (UIMM)
- CABUT Bruno (U2P-UNAPL)
- COMBRONDE Cécile (Transports)
- GIROD Pierre (CMA)
- IMBERTON Emmanuel (CPME)

Collège 2*

- BARRAT Jean (CFDT)
- CARDINAUX Lionel (CGT)
- DEVY Eric (FO)
- GRANDJEAN François (CFTC)
- GUILHOT Jean-Marc (CFDT)
- HERAUD Marta (UNSA)
- JACQUIER Claudine (CFDT)

Collèges 3*-4*

- AUBRY Marc (MUTUALITE)
- BENOIT Jean-Marie (PARENTS ELEVES)
- COLLONGE Martine (Personnalité qualifiée)
- de MONTGOLFIER Annick (FNAUT)
- MANET Louis (Personnalité qualifiée)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées



CONTRIBUTEURS

Collège

1*

- LAMIRAND Georges (COORD RURALE)
- MARCAGGI Christophe (U2P-UNAPL)
- MEUNIER Patrick (Travaux publics)
- NIGAY Henri (ARIA)
- OLEKSIK Bernadette (CMA)
- PANSERI Anne Sophie (CCI)
- RENIE Stanislas (CCI)
- SIQUIER Marie-Amandine (CCI)
- VIVIN Françoise (EDF)

Collège

2*

- LEYRE Michèle (FO)
- MARGERIT Laurence (CGT)
- MEQUIGNON Christine (CGT)
- MILANETTI Nathalie (CFE-CGC)
- NINNI Agnès (CFDT)
- PELLORCE Pascal (CGT)
- PUECH Marilyne (CFDT)
- SEGAULT Hélène (FO)
- TRINCA Christiane (SOLIDAIRES)

Collèges

3*-4*

- MERCIER Chantal (Personnalité qualifiée)
- NODIN Alain (CONSOMMATEURS)
- RIGOLLET Johann (TOURISME)
- SAUMUREAU Marc (FRANE)
- VIALLOON Christian (HANDICAP)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

Remerciements

AGUILERA Frédéric, Vice-président délégué aux transports, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

CUVILLIER Denis, Garant de la concertation sur le projet de liaison Lyon/Crémieu, Tribunal administratif de Grenoble

GIMENEZ Franck, Chef de projet, DMOPIM, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

GREGOIRE Coline, DIM, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

ROUHET Gautier, Directeur adjoint, DMOPIM, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Déclarations des groupes

Intervention de Pierre GIROD, au nom du Collège 1

Monsieur le Président Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

C'est avec grand intérêt que les membres du collège 1 ont parcouru ce rapport.

Tout d'abord nous tenons à remercier la Région pour la concertation préalable mise en place.

Réunissant les acteurs concernés et ceci en prenant le temps de leur expliquer et d'échanger en toute transparence sur ce projet indispensable au territoire.

Nous émettrons toutefois quelques points de vigilance soulevés lors de nos échanges. En effet, cette étude menée depuis le début des années 2000 et relancée en 2020 avec une liaison prévue en 2032 appelle quelques remarques.

Le prévisionnel de 15 000 voyageurs par jour n'est-il déjà sous-estimé ?

Car l'étude de 2015 faisait déjà apparaître un flux de 45 000 passages par jour. Avec la démographie que connaît le secteur concerné, il nous semble indispensable de réactualiser ces chiffres et d'essayer d'anticiper l'avenir pour que le réseau ne soit pas déjà saturé à l'ouverture de la ligne de TRAM.

Il nous paraît opportun de prévoir des aires de croisement pour fluidifier le trafic et pouvoir l'augmenter si besoin dans le futur.

Il serait aussi bien de prévoir des accueils de stationnement tous véhicules avec des surfaces suffisantes.

Dernier point avoir une définition exacte du projet pour une prise en compte financière la plus réaliste possible au terme du chantier.

Nous tenions également à remercier Michel Rxxx pour sa rédaction qui a retranscrit parfaitement nos attentes, n'a appelé aucune remarque et a fait l'unanimité au sein des collègues

Sauf expression personnelle, le collège 1 votera favorablement cette proposition.

Intervention de Marilyne PUECH, au nom de la CFDT, UNSA et Solidaires

Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les conseillers, chers collègues,

J'interviens au nom de la CFDT, UNSA et Solidaires.

Le projet de liaison en Tram de la ligne Lyon Crémieu s'inscrit dans un plan de développement et d'accessibilité des mobilités pour tous sur la Région.

Ce projet se situe dans le Nord-Isère, sur un bassin de vie d'environ 50000 habitants et en forte croissance. C'est un des derniers territoires autour de Lyon sans desserte ferroviaire.

Au-delà du besoin incontestable d'un tel accès aux transports pour la population, l'objectif est aussi d'offrir une alternative efficace à la voiture et de répondre aux enjeux environnementaux.

La concertation, actuellement en cours, permet à chacun de s'informer et également de s'exprimer. Ces réunions publiques rassemblent d'ailleurs de nombreux habitants, des élus concernés et des associations dont la FNAUT. Ils confirment le bien-fondé de ce projet mais alertent aussi, en amont, sur plusieurs points.

Il est essentiel que ces expressions soient prises en compte pour aboutir à un projet partagé par les habitants, les futurs usagers, la société civile et les collectivités territoriales.

Notre intervention portera sur 3 points qui nous paraissent essentiels :

Le 1^{er} concerne le **choix d'une voie unique** sur un territoire en pleine expansion avec des besoins croissants. C'est un risque d'embolisation du trafic en cas de hausse de fréquentation et/ou de fréquence des trams surtout en période de pointe. Avec 1 tramway tous les ¼ d'heures, les voyageurs risquent d'être vite tassés !

Le second point porte sur la **question financière** qui n'est pas encore bouclée. Au-delà du budget, rien ne pourra se faire sans l'entente entre les différents partenaires et acteurs. En cette période d'instabilité politique récurrente, il est important d'acter les décisions prises pour ne pas les voir se déliter et alourdir la facture. Le montant annoncé, déjà très conséquent, doit être maîtrisé et bien dimensionné au vu du nombre d'études encore à mener, des contraintes et procédures multiples éventuelles, et de la date lointaine de mise en service (2032). Comme pour tout grand chantier d'infrastructure, il faudrait anticiper et prévoir les dépassements suite à l'inflation des matériaux, aléas techniques et recours possibles.

Toujours concernant le sujet financier, nous proposons sur la liaison jusqu'à l'Aéroport de Lyon St Exupéry, de modérer les tarifs prohibitifs du Rhône Express. Ceci aurait d'ailleurs l'avantage de renforcer l'incitation à l'utilisation de cette ligne.

Le dernier point est sur le **foncier et l'exploitation**. A qui appartient le foncier actuellement ? Comment seront gérés les parking relais ? Seront-ils gratuits ou payants ? Quelle dimension auront ces parkings ? L'emprise au sol sera-t-elle limitée ? Comment sera travaillée l'acceptabilité des riverains ? Qui exploitera la ligne et à quel tarif pour les voyageurs ?

Les décisions sur ces points feront, ou non, le succès de cette ligne.

La CFDT, UNSA et Solidaires s'interrogent sur la prise en compte réelle de la future fréquentation et du risque de saturation de la ligne jusqu'au centre de Lyon. Nombre de lignes de tram et métro de la métropole arrivent à saturation et doivent être renforcées et allongées.

Pour rappel, le Léman express est un modèle de développement rapide des transports en commun sur notre région et nous a démontré que les études peuvent être parfois sous dimensionnées.

Malgré les nombreux points restant à traiter, la capillarité et l'intermodalité ont bien été prises en compte. Le réseau réutilise en partie des lignes désaffectées ce qui évite les conflits d'un nouveau tracé. Le désengorgement des axes routiers Nord Isère et le développement des mobilités douces et de l'intermodalité sont un atout pour les déplacements, et contribuent au dynamisme des villes concernées par ce tracé.

Nous insistons sur l'importance de la tarification retenue. Que ce soit pour le transport ou pour le stationnement, la tarification portera la volonté de réussite du projet par ses différents partenaires.

La CFDT, UNSA et Solidaires appuient l'utilité de ce projet et son développement à venir. Le rapport présente bien les enjeux et souligne les points essentiels.

Les délégations CFDT, UNSA et Solidaires voteront POUR ce rapport.

Nous en profitons pour remercier Michel Rxxx, pour son travail depuis de très nombreuses années au sein de notre institution. Il a toujours fait part de ses connaissances fines sur l'ensemble des questions traitées dans cette commission 4.

Merci.

Intervention de Christine MEQUIGNON, au nom de la CGT et de FSU

Un rapide historique de cette ligne, mise en service en 1881, de Lyon à Saint-Genix- sur Guiers en Savoie voyageurs et marchandises puis uniquement marchandises à partir de 1947 du fait du développement routier. Le Département du Rhône en confie l'exploitation à la SNCF le 13 mars 1987 pour la portion subsistante de Lyon à la Zone Industrielle de Meyzieu.

Après plusieurs projets faisant suite au développement de l'aéroport de Satolas, Saint-Exupéry, mais ne concernant que le transport de voyageurs, l'industrie située sur les zones de Meyzieu-Crémieu n'a eu d'autre choix que de se tourner vers le tout poids-lourd. Ceci malgré les inquiétudes des Cheminots qui revendiquent un maintien en « mode ferroviaire lourd ».

Pour le transport de voyageurs, retenu dans ce projet, l'infrastructure à moderniser, le tronçon Meyzieu-Crémieu ne faisant pas partie du réseau ferré national et le trafic visé ayant un caractère essentiellement urbain, il serait plus judicieux que l'AOM ne soit pas le Conseil régional.

Contrairement à ce qui est indiqué dans le dossier de concertation, le ressort territorial de SYTRAL Mobilité dépasse bien les limites du département du Rhône et son périmètre, juridiquement évolutif, aurait très bien pu permettre une continuité de la ligne exploitée aujourd'hui par les TCL. En effet la superposition de service, tel que : les lignes T3, T7, Rhône Express relèvent parfois du casse-tête pour l'exploitant, en rajouter un troisième semble compliquer la chose.

Sur le dossier de concertation du Lyon-Crémieu, de nombreuses interrogations persistent faute d'enseignements sur l'exploitation par exemple et le manque d'échanges faute d'interlocuteurs. Néanmoins, notons que cette desserte est nécessaire au vu de la saturation routière et les besoins croissants de mobilités sur cet axe. De plus, pas de gare ferroviaire dans un environnement de plus de 10-15 kms. Le

trafic estimé est à 15.000 voyageurs / jour d'ici à 2040 avec un cadencement au ¼ d'heure en heures de pointe et ½ heure en heures creuses. Ce projet doit être valorisé mais pour cela les points d'inquiétudes soulevés doivent être levés tel que l'acceptation du projet pour les usagers par exemple. Cependant, soulignons que les besoins d'études conception sont importants (3 ans) et qu'à ce jour bon nombre de détails sont absents, laissant de nombreuses interrogations.

« Le CESER approuve pleinement le projet de tramway Lyon-Crémieu ». Cette affirmation ne peut être reprise par le groupe CGT. En effet, il nous est impossible de s'associer à une action bien trop peu détaillée et au contour encore trop flou.

« Un choix opportun de la région pour une démarche volontariste de consultation publique ». L'annonce de cette consultation du public, en droite ligne des souhaits du groupe CGT, dans la démarche, a rapidement fait place à de la désillusion. En effet, le manque d'éléments, voire la présence d'éléments erronés viciant le débat, fait qu'il nous est impossible de s'associer à cette démarche.

La CGT et FSU voteront contre.

Intervention de Marc SAUMUREAU, au nom des Collèges 3 et 4

Monsieur le président, mes chers collègues,

Le collège 3-4 a bien pris acte de la perspective de création d'une liaison directe Lyon-Crémieu ou Crémieu-Lyon Il insiste sur l'urgence de cette liaison qui correspond à une situation croissante de déplacements quotidiens. Celle-ci date déjà depuis de très nombreuses années et devient de plus en plus urgente à traiter. Des raisons souvent dues à des lourdeurs administratives n'ont fait que retarder la mise en place d'une solution efficace privilégiant le transport collectif.

La meilleure solution, comme l'indique la commission n°4 est la création d'un tramway direct Lyon-Crémieu et Crémieu-Lyon via Meyzieu.

Le collège 3-4, dans un contexte de prise en compte de la pollution atmosphérique, soutient pleinement l'avis de la commission n°4 en insistant sur la nécessaire consultation publique qui favorisera le fait que les choix proposés tiennent vraiment compte des besoins et qu'ils soient pleinement appropriés par la population.

Sauf avis individuel contraire le collège 3-4 votera cet avis.

Monsieur le président, mes chers collègues,

Aujourd'hui la commission 4 propose 3 avis lors de cette plénière. Son chargé d'études a été à la plume de ces 3 projets.

Le collège 3-4 souhaite exprimer toute sa reconnaissance à ce chargé d'études Michel Rxxx non seulement pour ces rédactions mais aussi et surtout pour tout le travail

accompli durant ces 37 dernières années au service de la commission 4 mais aussi de la commission 10 et autres. Michel Rxxx a été d'une efficacité redoutable et terriblement précieuse dans la préparation des avis. Son départ à la retraite sera difficile à combler et le collège 3-4 aurait souhaité qu'un véritable passage de relai soit organisé dans les meilleures conditions possibles.

En effet, ses connaissances des institutions, des différentes thématiques traitées et du CESER ont fait de lui un collaborateur indispensable, tant par sa maîtrise de l'institution que par sa capacité à alimenter et accompagner les équipes.

Au nom du collège 3-4, merci Michel pour tout et bon vent vers de nouvelles aventures bien méritées. Kénavo.

Le collège 3-4 en profite pour remercier également l'ensemble de la délégation pour son investissement au sein de notre CESER dans des conditions parfois difficiles.

Résultats des votes individuels

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	CHEVALIER Véronique	P		
		DOLLEANS Jean-Luc			
		DUBOISSET Gilles			
		EHSAM Olivier			
		MARGUIN Christophe			
		RENIE Stanislas	P		
		SIQUIER Marie-Amandine			
		THION Elisabeth			
		VEYRE DE SORAS Christine	P		
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick			
		CHARVERON Philippe			
		GLERAN Philippe			
		JAVELLE Valérie-Anne	P		
		PANSERI Anne-Sophie			
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques	P		
		DOGNIN-DIT-CRUISSAT Sarah			
		GIRAUDET Alexandra	P		
		IMBERTON Emmanuel	P		
	Accord entre l'Union des entreprises de proximité (U2P) Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	P		
		CABUT Bruno			
		GINESTET Fabienne			
		LE ROUEIL Anne-Marie			
		MARCAGGI Christophe			
		ROBERT Anne-Marie			

P : procuration

1	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de région Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre			
		GOUZE Dominique			
		GUILLAUD Isabelle	P		
		LATAPIE Didier			
		OLEKSIK Bernadette			
	Fédération régionale des Chambres des professions libérales Auvergne-Rhône-Alpes (CNPL)	BEZ Nicole			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	BLANC Sylvie			
	Accord entre les pôles de compétitivité Lyon-Biopôle, Minalogic Partenaires, Vegepolys Valley et Cimes Auvergne-Rhône-Alpes	CHABBAL Jean	P		
		HOMETTE Marie-Odile			
	France Chimie Aura	LAFORET Jean-Pierre			
	Accord entre le Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française et l'association Lyon place financière	VARICHON Béatrice			
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude			
		PFISTER Françoise			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	MEUNIER Patrick			
	Accord entre les syndicats de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR) en Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union des entreprises Transport de logistique de France (TLF) Auvergne-Rhône-Alpes et logistique de France	COMBRONDE Céline	P		
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	Non désigné(e)			
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	NIGAY Henri			
	Accord entre la délégation territoriale Action logement Auvergne-Rhône-Alpes et les chambres régionales de la Fédération des promoteurs immobiliers de France en Auvergne-Rhône-Alpes de France	Non désigné(e)			
	SYNTEC Auvergne-Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	VIVIN Françoise			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELMON Alain			
	L'Interprofession Forêt bois (FIBOIS) Auvergne-Rhône-Alpes	PERCHE Gaël	P		
La délégation territoriale de la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPFEM) Auvergne-Rhône-Alpes	FAURE André	P			

P : procuration

1	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FLAUGERE Jean-Luc			
		FONT Maryse			
		GUIGNAND Gilbert			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	ROUSSIN Sandrine			
		CROZAT Jérôme	P		
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo			
		LAUZIER Léa			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	DOUILLON Isabelle	P		
		MAISON Pierre			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges			
Coopération agricole Auvergne-Rhône-Alpes	DUMONT Yannick				
Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	ANGELOT Eric	P			
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	DADON Charles			
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARJON Brigitte			
		BLANCHARD Paul			
		CANET Fabrice			
		CARDINAUX Lionel		P	
		DALMAS Patrick		P	
		FAURE Philippe		P	
		GELDHOF Nathalie			
		GENSEL Virginie		P	
		GRANATA Eric			
		GUICHARD Karine			
		MARGERIT Laurence			
		MEQUIGNON Christine			
		PELLORCE Pascal			
		PLANCHE Laetitia			
		SALA Chantal			

P : procuration

2

Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	SAUZEAT Sandrine		P	
	VIGOUROUX Eric		P	
Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	ALSAFRANA Colette	P		
	BADOR Laurent			
	BARRAT Jean	P		
	BAULAND Gisèle			
	CASALINO Françoise	P		
	CHENNAZ Cédric	P		
	GUILHOT Jean-Marc	P		
	JACQUIER Claudine	P		
	JUYAUX-BLIN Christian	P		
	LAMOTTE Bruno			
	LE GAC Elisabeth			
	NINNI Agnès			
	PUECH Marilyne			
	ROBERTO Sansoro			
	SAILLANT Elisabeth			
	SCHMITT Isabelle			
SIVARDIÈRE Patrick				
Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	P		
	BOCHARD Frédéric	P		
	DEVY Eric			
	GILQUIN Jean-Pierre			
	LEYRE Michelle			
	LORENTE Jérémie			
	MERENDET Patricia			
	RICARD Claude			

P : procuration

2	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	SEGAULT Héléne			
		TEMUR Héléne			
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	DEUDE Sylvie			
		GRANDJEAN François			
		VERNET Sandrine			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadres Auvergne-Rhône-Alpes	ASENSIO Luis			
		GUERROUI Nassira			
		MILANETTI Nathalie			
		ROCHE Jocelyne			
		ROUSTAND Philippe	P		
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	SAVTCHENKO-BELSKY Cyril			
		HAMELIN Catherine			
		HERAUD Marta	P		
		LELUC Gilles			
		LOHEZ Valérie			
Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	MYC Michel				
	DI MARCO Anna				
Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	TRINCA Christiane	P			
	VELARD Patrick				
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	NANTAS Dominique			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SERRE-CHAMARY René			
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUVE Henry			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	MOREL Nathalie			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc			
	Fédération hospitalière de France Auvergne-Rhône-Alpes	TOURAIN Jean-Louis			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, l'Union régionale des Fédérations départementales Génération mouvement les aînés ruraux et la Fédération nationale des associations retraités Auvergne Rhône-Alpes	LUCCANTONI Evelyne	P		

P : procuration

3

CREAI Auvergne-Rhône-Alpes	HERMOUET Nicolas			
URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)			
Union régionale SCOP et SCIC Auvergne-Rhône-Alpes	BABOLAT Guy			
Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis			
Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	P		
Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias			
	BERNARD Sébastien	P		
	DOMPNIER Nathalie			
	SURREL Hélène			
Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, APEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie			
	MESSIÉ Christine			
	MEUNIER Frédérique			
	ZAKAR Saïd	P		
Accord entre l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes et le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes	GILLES Pascale			
CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	MOLY Agathe			
	MONNET Alexis			
Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	LEPINAY Reine			
Accord entre UNEF, AFEV et FAGE	BERTHON Soraya			
	HOSTETTLER Thomas			
Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	CALMETTE Alain	P		
Comité régional olympique et sportif Auvergne-Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine			
Agence régionale du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	RIGOLLET Johann			
	ROSSI Sylvie			
Union fédérale des consommateurs « UFC que choisir » d'Auvergne-Rhône-Alpes	NODIN Alain	P		
Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne-Rhône-Alpes	PLANCHON Nicolas			
	POISSON Patricia			

P : procuration

3

Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	LE ROUX Céline			
Accord entre l'Association Auvergne-Rhône-Alpes des conservateurs et des professionnels des musées de France (AARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno			
Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	ROCHER François			
Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne-Rhône-Alpes	CRAMARD Odile	P		
Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques			
	BOCHATON Alice			
	GRATALOUP Sylvain			
	VENEL Anne-Laure			
	Non désigné(e)			
Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	LAI-PUIATTI Marisa			
Accord entre Agir tous pour la dignité (ATD) Quart-monde, la Fédération des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du Secours populaire français, et la coordination régionale Auvergne-Rhône-Alpes du Secours catholique	JACQUART François			
Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon			
Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) Auvergne-Rhône-Alpes	de MONTGOLFIER Annick			
Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	BERTRAND Jean-Jacques			
Association nationale des apprentis	MARTIN Baptiste			
Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	VIALLOON Christian			
Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BELOT-DEVERT Marie-Charlotte			
	BONNEFOY Thomas			
Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	CONSTANCIAS Hubert			
	RESCHE-RIGON Frédérique			
Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc			
Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	VERILHAC Yves	P		

P : procuration

3	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	P		
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	OUVRIER-BUFFET Gérard			
		PELLET Anne			
		RIALHE Anne			
		WALBAUM Ludovic			
4	Personnalités qualifiées	CARUANA Laurent	P		
		COLLONGE Martine			
		MANET Louis			
		MERCIER Chantal			
		PEYREFITTE Carole			
		QUADRINI Antoine			
		VERNEY-CARRON Florence			

P : procuration

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 55 16

Déléguée générale adjointe

Corinne LEBRETON

corinne.lebreton@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 48 72

Chargé d'études

Michel RAFFIN

michel.raffin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 45

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

AVIS

En réponse à la sollicitation de l'Exécutif régional, le CESER s'exprime sur le projet de liaison par tramway LYON-CREMIEU, dans le cadre de la concertation préalable sur son opportunité.

Le CESER approuve pleinement l'intervention de la Région pour conduire une démarche volontariste de consultation publique et faire aboutir le projet, à décliner dans une logique de maîtrise d'usage par les utilisateurs, après un long retard faute d'accord entre les parties prenantes.

Il appelle au respect de points de vigilance :

- Optimiser un travail en équipe entre les acteurs de chaque maillon de la liaison.
- Appréhender la décomposition et la maîtrise des coûts d'investissement.
- Préciser l'exploitation envisagée (ex fréquence, tarification, parcs relais).
- Procéder à une prospective à moyen et long terme des trafics.
- Dimensionner les équipements avec l'ambition nécessaire, notamment avec les réserves foncières indispensables à la performance requise pour absorber les flux et les besoins de long terme en parkings.

LIAISON PAR TRANSPORT COLLECTIF | TRAMWAY |
PARCS RELAIS | CONCERTATION PUBLIQUE |
TRANSPORT | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos : 123 rf

ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON
125 rue Smith – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND
59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand
Cedex 2
T. 04.73.29.45.29